

Montélimar, le 16 JAN. 2026

**Mission Régionale de l'Autorité
Environnementale (MRAe)**

Monsieur le Directeur
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
69453 LYON Cedex 06

Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

Votre interlocutrice : Blandine DELHOMME

Tél. 04 75 00 26 15

Courriel : blandine.delhomme@montelimar-agglo.fr

Nos réf : LC/EG/OB/BD - 2025-176

Objet : Elaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du Site Patrimonial Remarquable de la commune de MONTELMAR / Notification du projet et consultation de l'Autorité Environnementale pour un examen au cas par cas

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Directeur

Conformément aux articles L. 122-4, L. 122-5, R. 122-17 et R. 122-18 du Code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous informer que la Communauté d'Agglomération MONTÉLMAR-AGGLOMÉRATION procède à l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune de MONTELMAR.

Le projet vise à réaliser un dossier règlementaire (PVAP comprenant un rapport de présentation, un zonage et un règlement écrit) qui apporte les outils de connaissance et de réglementation permettant d'encadrer les constructions, travaux et aménagements réalisés au sein du SPR, et ainsi assurer la conservation, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti, historique, architectural, archéologique, artistique et paysager de la ville de Montélimar.

Le dossier est présenté ici à l'Autorité Environnementale pour étude au cas par cas et avis sur la nécessité de soumettre le PVAP à une Evaluation environnementale.

Vous trouverez ainsi ci-joint, le dossier du PVAP du SPR de MONTELMAR, le formulaire au cas par cas complété, et la notice d'auto-évaluation.

L'Autorité Environnementale a deux mois pour émettre sa réponse à compter de la réception initiale de ce dossier. En l'absence de réponse dans ce délai, l'avis de l'Autorité environnementale est réputé favorable au dossier présenté et confirmer l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Par ailleurs, je vous informe qu'une enquête publique sera menée à la fin du printemps 2026. Votre avis sera joint au dossier d'enquête publique.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président,



Pour le Président,
Le Vice-Président délégué

Laurent CHAUVEAU



Pièces jointes :

- PVAP arrêté du SPR de MONTELIMAR
- Formulaire au cas par cas ad hoc
- Notice d'auto-évaluation